

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## Dialogue avorté

Dès la première page de notre bulletin de juin 1984 et tout au long des suivantes, vous avez pu suivre notre fil conducteur: volonté de dialogue.

Notre Assemblée générale du 7 mars dernier en présentait l'occasion rêvée, nous nous en réjouissions particulièrement. Si elle ne fut pas remarquable par le nombre de personnes présentes, environ 45, elle le fut certainement par la qualité de leur motivation.

Plusieurs questions posées: sondage d'opinion sur les parkings, espaces verts, jumelages, places piétonnes, relations avec le Heimatschutz.

La présence de M. Hans, Syndic, aurait dû permettre un échange de vues fructueux. Hélas, d'emblée, il donnait le ton: "Si je suis présent ce soir et si je fais toujours partie de l'Association, c'est par amitié envers votre Président, car je désapprouve entièrement vos façons d'agir depuis quelques mois." Nous fûmes ensuite traités d'immobilistes, cherchant à freiner le développement de la Ville en voulant maintenir des vestiges de moindre qualité architecturale (allusion à notre opposition à la construction du parking centre-ville). Il nous fut même reproché notre manque d'intérêt au nouveau règlement de police des constructions ainsi que le peu de sérieux de notre sondage sur les parkings. A une question posée par un de nos membres au sujet du parking centre-ville, notre Syndic coupa court à la discussion en se retirant l'air visiblement irrité.

Vive déception parmi notre auditoire: comment faire comprendre à l'Autorité que les solutions parfaites naissent rarement du cerveau d'un unique génie mais s'élaborent à partir de la prise en considération des divers intérêts de la communauté? Pourquoi, nous qui sommes pourtant représentatifs d'une tranche non négligeable de la population nyonnaise, ne sommes-nous jamais consultés sur des projets si importants pour son futur? Cela nous éviterait à coup sûr ces positions extrêmes que l'Autorité nous a forcés à adopter et qui lui plaisent si peu.

## Réponses aux critiques

Pour ceux qui n'étaient pas présents à notre Assemblée générale, nous tenons à répondre aux critiques particulièrement injustifiées émises par M. Hans.

### Nouveau règlement sur la police des constructions

N'en déplaise à M. Hans, il a eu connaissance de notre lettre d'opposition du 16 avril 1982 dont nous vous livrons quelques extraits:

- 1) Vieille ville: actuellement, la rue de Rive est une entité reconnue dans toute sa longueur, soit jusqu'à l'Asse côté Lausanne. Il faut, à notre avis, la maintenir ainsi et ne pas arrêter cette zone à la Vy-Creuse.
- 2) Nous sommes conscients, comme nos Autorités, de maintenir, voir d'améliorer l'animation permanente de l'ancienne ville. Pour cela, il faudrait notamment que le règlement prévoie l'obligation de créer ou de recréer des habitations lors de transformations d'immeubles dans l'ancienne ville: à l'instar

de ce qui se fait ailleurs, imposer une proportion du cube à construire (30 à 50% par exemple) en locaux d'habitation.

- 3) Dans l'ancienne ville, il n'est pas prévu de hauteur maximum des toitures, mais seulement une hauteur à la corniche. Nous estimons que c'est insuffisant.

De plus, dans cette même lettre, nous demandions déjà un prolongement des délais d'enquête.

#### Réponse de la Municipalité: (lettre du 12 octobre 1983)

- 1) Dans le nouveau plan des zones, le périmètre de l'ancienne ville est défini selon un état de fait historique; les constructions qui se situent le long de la rue de Rive - côté Lausanne - ne font manifestement pas partie de cet ensemble; il a donc paru judicieux de les classer en zone d'ordre contigu en autorisant des constructions dont la hauteur maximale sera toutefois limitée à 12,50 m à la corniche.
- 2) En ce qui concerne l'obligation d'imposer aux propriétaires des immeubles de l'ancienne ville, de réserver une partie des surfaces de planchers à l'habitation, les dispositions ci-dessous ont été adoptées:
  - maintien des droits acquis (liberté d'affectation) pour les surfaces de planchers autorisées en vertu de l'ancien règlement;
  - contrainte d'affectation à l'habitation des droits nouveaux accordés par le futur RPE, soit aux combles et surcombles. Par ce moyen, une proportion minimale de 20 à 30% d'habitation sera devenue obligatoire sans porter atteinte aux droits acquis des propriétaires.
- 3) Contrairement à votre affirmation, l'art. 12 RPE fixe la hauteur maximale des faîtes de l'ancienne ville à 19,90 m et, dans les cas exceptionnels, à 21,50 m.

Si vous pardonnez à notre Comité son erreur sur ce troisième point, nous voudrions bien pardonner à M. le Syndic ses oublis!

#### Manque de rigueur scientifique pour l'élaboration de notre sondage sur les parkings

En réponse à cette critique, il nous a paru intéressant de reproduire ci-dessous l'avis de Gérard Dous, rédacteur en chef de l'Ouest Lémanique (15 mars 1985).

Sondage scientifique? Pro Novioduno n'en a jamais eu l'intention ni les moyens. Son but était de donner un "coup de sonde" chez ses membres. Quoi de plus naturel? Et si le journal a pris de relais, c'est simplement pour prolonger, dans la population, une question qui lui a paru pertinente. Nyon, dévolu au rôle de capitale par le plan d'aménagement régional, intéresse à plus d'un titre les gens de ce district. Confrontés aux mêmes problèmes que les Nyonnais, leur opinion n'était dès lors pas sans intérêt.

De là à dire que ce coup de sonde n'a aucune valeur, c'est aller vite en besogne. C'est en tout cas rejeter d'emblée

toute écoute d'une tendance, même si elle n'a pas l'heur de plaire. D'ailleurs les réponses ne manquent pas d'être significatives sur trois points au moins: plus de la moitié des réponses estiment à la fois trop importante la concentration de parkings souterrains dans le secteur de la Combe, et considèrent comme une atteinte au site de la ville le projet de la Promenade du Jura / Rue de la Combe. Mais en contrepartie, 31% des réponses allèguent l'insuffisance du nombre de places de parcs, pour se déclarer en faveur de cet équipement. Plus nettement, 55% des réponses donnent comme prioritaire la construction d'un parc souterrain sous la Place Pertems. Priorité qui, si on s'en souvient bien, était celle des Autorités, durant la législature précédente. Finalement, on peut être favorable ou non à ce genre de consultation, en la tenant pour peu révélatrice parce que scientifiquement pas assez élaborée. Pourtant, le nombre relativement élevé de réponses - même si on aurait pu souhaiter voir les Nyonnais plus motivés par l'évolution du visage de leur cité - fournit des indications, à défaut de certitudes.

Le questionnaire de Pro Novioduno présente au moins une qualité: celle d'indiquer des tendances. Le prendre dans un autre sens, serait preuve d'une susceptibilité qui n'est pas de mise. Pour les responsables de l'Association, il s'agissait de consulter leurs troupes; de ce point de vue, ils sont satisfaits. Le tout est de savoir maintenant si ce coup de sonde peut être profitable à d'autres. A juste titre, et maintes fois, les Autorités se plaignent du désintéret du citoyen pour la chose publique.

Nul doute aujourd'hui qu'étant à l'écoute de la population, elles ne tirent de ce souhait ce qu'elles voudront bien en tirer. Il n'est pas forcément nécessaire d'appeler les citoyens aux urnes, pour connaître leurs sentiments, surtout lorsqu'ils les expriment spontanément!

### Résultats de notre sondage sur les parkings

Dans notre dernier bulletin, nous vous adressions un questionnaire sur les parkings. L'Ouest Lémanique, jugeant notre enquête intéressante, s'associait alors à nous pour diffuser ce questionnaire dans ses lignes.

Nombre total de questionnaires remplis: 195, soit  
 en provenance de nos membres 85 (1 membre sur 4 a répondu)  
 en provenance de l'Ouest Lémanique 110

Voici les réponses à la question principale "Etes-vous pour ou contre la construction du parking centre-ville?"

<u>Réponses</u>	<u>Membres PN</u>	<u>Ouest L.</u>	<u>TOTAL</u>
CONTRE	88 %	73 %	79,5%
POUR	7 %	27 %	18,5%
SANS OPINION	5 %	-	2,0%

## Musée national suisse

La création d'un siège romand au Château de Prangins, qui abritera les collections des 18<sup>me</sup> et 19<sup>me</sup> siècles, nous a donné l'envie d'en savoir plus sur notre Musée national, tel qu'il se présente actuellement.

En attendant notre visite à Zurich le samedi 29 juin, Mlle Chantal de Schoulepnikoff a bien voulu nous fournir les renseignements suivants:

### Création du musée

C'est en 1890 que fut promulguée la loi décidant de la création d'un Musée national suisse. Quatre villes se disputèrent l'honneur d'abriter dans leurs murs le nouvel institut; Zurich l'emporta en 1891. La première pierre fut posée en 1893 et cinq ans plus tard, on inaugurerait le musée édifié près de la gare centrale selon les plans de Gustave Gull. Zurich ne se contenta pas de mettre à la disposition du musée un emplacement et d'y construire un bâtiment, il lui confia aussi d'importantes collections: les armes et l'arsenal, la très riche collection de la Société des Antiquaires, les monnaies et médailles de la Bibliothèque Municipale et des archives, ainsi que les objets d'art décoratif et le mobilier du Musée d'Art Décoratif. Depuis lors, les collections ne cessent de s'enrichir grâce à des dons, des legs et surtout des achats.

### Mission du musée

Le Musée national suisse poursuit des recherches scientifiques sur l'histoire de la civilisation nationale et internationale. Il accroît ses diverses collections par l'acquisition d'objets fabriqués ou utilisés en Suisse et réunit des collections d'étude pour la recherche scientifique qui sont accessibles à tous ceux qui en ont besoin pour leurs travaux. Dans ses laboratoires et installations techniques, il veille à l'entretien et à la restauration des pièces et met au point de nouvelles méthodes de conservation. Vis-à-vis du public, il a la tâche de présenter un aperçu de la civilisation suisse depuis les origines jusqu'aux époques les plus rapprochées.

### Divisions principales

Préhistoire et protohistoire, trouvailles archéologiques - Armes, étendards, uniformes, objets militaires - Orfèvrerie - Métaux non précieux - Céramique, verrerie - Tissus, costumes, bijoux - Monnaies, médailles - Sceaux - Peintures, estampes et dessins - Vitraux - Sculptures - Mobilier - Paysannerie, artisanat, folklore - Horlogerie - Instruments de musique - Bibliothèque.

### Exposition de faïences et porcelaines du 18<sup>me</sup> siècle

Le Musée national possède une collection de faïences et porcelaines suisses du 18<sup>me</sup> siècle, exposée à la maison de la Corporation "zur Meisen", Münsterhof 20, premier étage.

### Musée de l'habitation zurichoise

Bären-gasse 20 - 22. Immeuble du 18<sup>me</sup> siècle, intérieurs du 17<sup>me</sup> au 19<sup>me</sup> siècle. Rez-de-chaussée: expositions temporaires. Sous-sol: poupées de Sascha Morgenthaler.

## Château de Wildegg

Le Musée national administre le Château de Wildegg, dans le canton d'Argovie, dont les parties les plus anciennes remontent au 13<sup>me</sup> siècle. Les pièces les plus intéressantes datent des 17<sup>me</sup> et 19<sup>me</sup> siècles. Le Château et le domaine forment un ensemble remarquable.

## Musée des douanes suisses

Cantine di Gandria (Tessin). Ce musée, devenu une section du Musée national, a été entièrement réaménagé par le Musée national; il donne un aperçu de l'administration des douanes et présente des objets utilisés par des contrebandiers ainsi que des armes confisquées sur des braconniers.

## Ça frétille au Musée du Léman !

Ça y est ! Les aquariums du Musée du Léman sont ouverts au public. Ces poissons d'eau douce que vous avez l'habitude de trouver dépouillés sur votre assiette vous regardent désormais d'un oeil globuleux et narquois derrière leur barrière protectrice et vitrée de dix centimètres d'épaisseur.

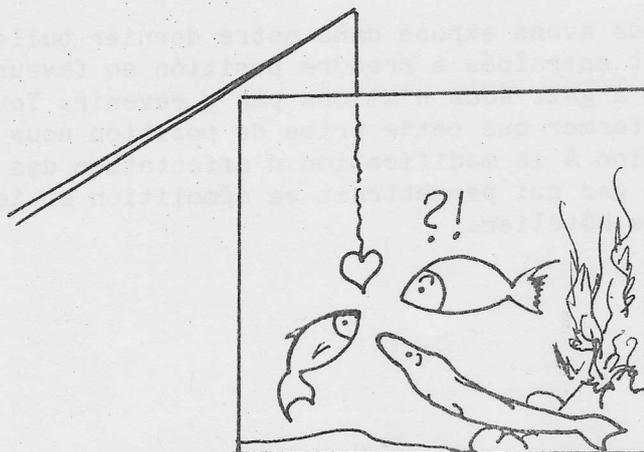
Trois bassins pour onze espèces de poissons, de la tanche dodue aux allures de Boeing 747 au brochet majestueux, de la carpe aussi muette que ses compagnons à la perche immortalisée par notre écusson.

Point de couleurs chatoyantes, mais une image idéale de ce que devrait être le fond du Léman sans phosphates et sans boîtes de conserves. Un décor naturel de pierres, de sable et de plantes constituent un "Home, Sweet Home" tout à fait honorable.

Concevoir ces aquariums ne fut pas une mince affaire. L'Association des Musées de Nyon, qui est à l'origine de ce projet, a dû consulter des spécialistes pour la construction et l'entretien de bassins d'eau douce d'un tel volume.

Ces aquariums se trouvent au rez-de-chaussée. Vous pouvez les contempler en longeant un couloir obscur qui met en valeur les seuls pensionnaires vivants - à part les gardiens - du Musée du Léman.

Signalons que la pêche y est interdite !



## A l'honneur

A l'Assemblée générale, nous avons pris congé, à regret, de M. Jacques Brack, membre de notre comité depuis de nombreuses années et démissionnaire pour raisons professionnelles.

En reconnaissance des services rendus à notre association, notre Président B. Glasson a eu le grand plaisir de lui remettre à cette occasion un diplôme de Membre d'Honneur de Pro Novioduno.

## NON au jumelage officiel - OUI aux liens spontanés

Ainsi l'a décidé notre Municipalité. Voici donc la discussion close !

Les liens amicaux noués avec la "Renaissance du Vieux Besançon" ne s'en poursuivent pas moins, témoin le chaleureux message reçu pour notre Assemblée générale. Autre nouvelle de Besançon - Carnet rose: naissance d'un fils au foyer du président de l'association, Lyonel Estavoyer. Des félicitations lui ont été envoyées de votre part.

Par ailleurs, nous allons bientôt mieux connaître l'association "Les Amis du Vieux L'Arbresle" (environs de Lyon) qui souhaite échanger des points de vue sur les problèmes et les intérêts des associations de défense du patrimoine. C'est avec plaisir que nous avons accepté cette demande. Vous en saurez plus lors de notre prochain bulletin.

## Les pouces verts

L'effectif des jardiniers serait-il insuffisant ou bien manquerait-on de matériel pour l'entretien des espaces verts? On pourrait le croire d'après la réflexion du Syndic à notre assemblée générale: "La belle importance pour les talus, herbe ou buissons, ce n'est pas vous qui les entretenez!"

A défaut d'entretenir nous-mêmes les talus de la ville, on ne pourra tout de même pas nous empêcher de les apprécier de diverses manières!

Au sein de notre comité, notre nouvelle commission des espaces verts va se remettre au travail. Présidence Mme Janine Suard, membres Mlle Simone Press, Me Edgar Pélichet.

Alors Mesdames et Monsieur, courage!

## Usine à gaz: NON à la démolition

Nous vous avons exposé dans notre dernier bulletin les arguments qui nous ont entraînés à prendre position en faveur de la sauvegarde de l'Usine à gaz. Nous n'allons pas y revenir. Toutefois, nous tenons à vous informer que cette prise de position nous a conduits à faire opposition à la modification d'affectation des terrains de l'ancienne usine à gaz qui permettrait sa démolition et la construction d'un complexe hôtelier.

## Immeuble Duperrex, Place du Marché 4: projet de surélévation

Il s'agit de l'ancien immeuble Bertholet que tous les Nyonnais connaissent bien. Façade simple, bien intégrée à la Place du Marché, composée actuellement d'un rez commercial, d'un premier étage et d'un étage moins haut en attique.

Le projet, passé déjà deux fois à l'enquête publique, comporte un réhaussement légitime qui reprend l'attique plus un étage en partie dans la nouvelle toiture.

Deux solutions se présentaient, paraît-il, sur le plan architectural. Primo: maintenir le principe simple existant en refaisant une nouvelle rangée de fenêtres pour le deuxième étage, fenêtres identiques à celles du premier étage, et création de lucarnes sur le toit. Secondo: accuser le réhaussement projeté par des éléments nouveaux d'architecture, notamment des vitrages verticaux.

C'est cette dernière solution qui était proposée et que nous estimons discutable. Sans faire opposition, nous avons fait connaître notre avis à la Municipalité. Nous ne connaissons pas encore le résultat de nos interventions.

## Sorties 1985

29 juin

### MUSEE NATIONAL SUISSE A ZURICH

pour tous les membres et amis de Pro Novioduno, c'est une occasion de retrouver Chantal de Schoulepnikoff qui nous guidera à travers les collections de ce musée que chacun se doit de voir au moins une fois dans sa vie...

28 septembre

### SALINES DE BEX ET CHATEAU D'AIGLE

Si vous n'êtes pas claustrophobes, ni anti-cromagnons, venez jouer avec nous au petit train souterrain qui vous emmènera par les galeries des Salines de Bex, dans l'ancre du sel. Exposé audio-visuel, promenade et musée garantis sous terre!

Des mines à la cave, il n'y a qu'un pas que nous franchirons allègrement en visitant le Musée du Vin du Château d'Aigle, un petit bijou de forteresse savoyarde planté au milieu des vignes. N.B.: Le déplacement se fera en voitures privées.